



## Nuisances sonores et ventilation par une fenêtre

Par **luberaquma**, le **03/07/2016** à **17:34**

Bonjour

je suis propriétaire d'un logement en copropriété nous avons au rez de chaussée un local qui était un entrepôt il y a une dizaine d'année un restaurant s'est installé je suis juste au dessus j'avais beaucoup de fumée dans ma cuisine quand le restaurant faisait la cuisine j'ai mis en demeure le propriétaire du local pour savoir si il avait une évacuation des odeurs et de la fumée il s'est avéré qu'il n'y avait pas de conduit d'aération pour ce local et qu'un exploitant s'était raccordé sur mon conduit de cheminée qui ne fonctionne plus; le propriétaire du local m'a demandé de lui vendre mon conduit j'ai refusé et sa réponse a été qu'il n'y aurait plus de restaurant mais désormais un pub. J'ai aujourd'hui des nuisances sonores une partie de ce pub a été insonorisé mais la plus grande partie non. maintenant le gérant de ce pub a installé une ventilation qui sort par une fenêtre et qui est située juste en dessous de ma fenêtre le propriétaire du local se moque totalement de ce qui se passe dans son local hormis les loyers qu'il reçoit

Par **youris**, le **03/07/2016** à **18:22**

bonjour,  
vous devez faire part des nuisances subies à votre syndic.  
salutations

Par **pieton78**, le **05/07/2016** à **14:50**

Bonjour,

Prenez des photos de la sortie de ventilation, si possible de l'isolation phonique, existante et inexistante, faites des mesures isophoniques, faites constater le bruit par le police, par des témoins. Le bruit généré ne doit pas excéder l'ambient de + de 5dB. Puis allez voir le conciliateur de justice municipal, il est obligatoire dans chaque ville et gratuit.